

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN

Nairobi, Kenya, septembre 1963

25. Résolution sur la capture et le transport des primates

Attendu que la demande en primates vivants destinés à la recherche médicale et à la fabrication des vaccins est déjà considérable et augmentera très probablement encore, et attendu que la capture et le transport << en masse >> de ces animaux conduisent souvent à une mortalité et à un gaspillage élevés ainsi qu'à des cruautés inutiles, la

8° Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

demande au Conseil Exécutif d'examiner la possibilité de convoquer un Symposium à l'occasion duquel les représentants des Autorités de la Recherche médicale, de l'Organisation Mondiale de la Santé, du Comité de Primatologie de l'UIBS et de l'Union Internationale des Directeurs de Jardins Zoologiques pourraient conférer avec les membres de la Commission du Service de Sauvegarde de l'UICN sur les mesures à prendre pour diminuer ce gaspillage.